

NOTICE D'INFORMATION CONCOURS IFAS 2016

Je suis en liste principale

1/ Je crée mon adresse Mail

Je crée mon adresse sous la forme suivante :

⇒ voir procédure création adresse e-mail NETCOURRIER

Cette adresse est impérative et sera votre adresse de référence pour vos échanges avec l'Institut pendant toute votre scolarité notamment pour nous envoyer votre confirmation en liste principale et [réceptionner votre convocation à votre pré-rentrée](#).

2/ Je confirme ma place en liste principale

J'envoie le plus tôt possible, pour le **21 novembre 2016**, à partir de mon adresse mail, ma confirmation en liste principale à l'adresse suivante : accueil-ifms@ch-valenciennes.fr

NB : A compter du 25 novembre 2016 nous considérerons que vous avez renoncé à votre admission en formation.

A- J'indique sur ce mail en objet : « *IFAS 2016 confirmation en liste principale Nom et Prénom* »

B- Le contenu du mail doit préciser :

- Date et lieu de naissance
- Numéro de sécurité sociale personnel
- Voie de sélection : cursus intégral ou cursus partiel
- Le rang liste principale

C- Je dois joindre à ce mail le document attestant de mon statut au moment de la rentrée :

- Etudiant (certificat de scolarité 2015/2016)
- Salarié (attestation de prise en charge)
- Demandeur d'emploi (attestation de prise en charge ou de non prise en charge du coût de formation par Pôle emploi)

3/ Je précise mon statut au regard du coût pédagogique annuel 2017 :

Coût pédagogique annuel pour un cursus intégral : **5 042 €**

Coût pédagogique annuel pour BAC SAPAT : **3 295 €** et pour un BAC A2SP : **2 966 €**

→ Ces coûts sont pris en charge par le Conseil Régional dans les cas suivants :

- Demandeurs d'emploi sortis du système scolaire depuis plus d'un an
- Personnes en contrat aidé (CAE, CUI, emploi d'avenir) du secteur privé non marchand et du secteur hospitalier public inscrites à Pôle Emploi
- Demandeurs d'emploi titulaires du DEAP, DEA, DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile, DEAMP, titulaires du titre prof. d'assistant de vie aux familles et ayant obtenu leur diplôme depuis plus d'un an.
- Jeunes en poursuite d'études sans interruption ou sortis du système scolaire depuis un an maximum de niveau IV ou infra

→ Ces coûts ne sont pas pris en charge par le Conseil Régional dans les cas suivants aussi une convention tripartite avec l'organisme financeur et/ou un contrat individuel avec l'IFMS devront être signés pour :

- Les personnes éligibles au CIF CDI/CDD/CTT ou un Congé de formation Professionnelle (CFP)
- Les personnes démissionnaires d'un CDI ou d'un emploi public
- Les personnes en contrat aidé dans une collectivité territoriale
- Les personnes en parcours de validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)

4/ Je télécharge et constitue le « Dossier IFAS 2017 »

Ce dossier est à remettre **OBLIGATOIREMENT** complet lors de la pré-rentrée.

Votre présence à la pré-rentrée est **OBLIGATOIRE** et vous êtes attendu(e) le **8 décembre 2016 à 8 h 30 précises** jusque 12 h 30 à l'IFMS de VALENCIENNES.

Je suis en liste complémentaire

1/ Je confirme ma place en liste complémentaire

J'envoie ma confirmation en liste complémentaire à l'adresse suivante :

accueil-ifms@ch-valenciennes.fr avant le **21 novembre 2016**.

NB : A compter du 25 novembre 2016 nous considérerons que vous avez renoncé à votre place sur la liste complémentaire.

A- J'indique sur ce mail en objet : « *IFAS 2016 confirmation en liste complémentaire Nom et Prénom* »

B- Le contenu du mail doit préciser :

- Date et lieu de naissance
- Numéro de sécurité sociale personnel
- Voie de sélection : cursus intégral ou cursus partiel
- Le rang liste complémentaire
- mon statut au regard du coût pédagogique annuel 2017 en cas d'admission sur liste principale :
 - cursus intégral : **5 042 €**
 - cursus partiel : BAC SAPAT : **3 295 €** - BAC A2SP : **2 966 €**

→ Ces coûts sont pris en charge par le Conseil Régional dans les cas suivants :

- Demandeurs d'emploi sortis du système scolaire depuis plus d'un an
- Personnes en contrat aidé (CAE, CUI, emploi d'avenir) du secteur privé non marchand et du secteur hospitalier public inscrites à Pôle Emploi
- Demandeurs d'emploi titulaires du DEAP, DEA, DEAVS ou mention complémentaire aide à domicile, DEAMP, titulaires du titre prof. d'assistant de vie aux familles et ayant obtenu leur diplôme depuis plus d'un an.
- Jeunes en poursuite d'études sans interruption ou sortis du système scolaire depuis un an maximum de niveau IV ou infra

→ Ces coûts ne sont pas pris en charge par le Conseil Régional dans les cas suivants aussi une convention tripartite avec l'organisme financeur et/ou un contrat individuel avec l'IFMS devront être signés pour :

- Les personnes éligibles au CIF CDI/CDD/CTT ou un Congé de formation Professionnelle (CFP)
- Les personnes démissionnaires d'un CDI ou d'un emploi public
- Les personnes en contrat aidé dans une collectivité territoriale
- Les personnes en parcours de validation d'Acquis de l'Expérience (VAE)

2/ Je suis en liste complémentaire et je passe en liste principale en rang utile dès lors qu'un candidat de la liste principale renonce à son admission

Je suis contacté(e) par téléphone et je passe en liste principale.
Je suis les instructions « je suis en liste principale » :